



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 2 juillet 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'école fondamentale et les maisons relais sont deux acteurs devant travailler main dans la main. En pratique se posent pourtant des problèmes de cohérence ainsi que des problèmes de transmission d'informations entre les différentes structures. Souvent ces problèmes sont dus au manque d'une base de données commune entre ces acteurs. Ainsi, en cas de maladie par exemple, les parents sont obligés d'informer l'école et la maison relais de l'absence de leur enfant, faute d'insérer cette information dans une base de données (numérique) commune. Une inscription à la maison relais, respectivement à la cantine scolaire, pourrait ainsi être répertoriée dans un outil informatique du titulaire de classe afin d'éviter que l'enfant quitte l'enceinte scolaire à l'heure de midi, prenne le bus et finalement se retrouve devant la porte fermée du domicile de ses parents. A qui incombe la responsabilité en cas d'accident sur ce trajet ? L'autorisation des parents aux fins de pouvoir photographier leurs enfants est un autre exemple de ce double-emploi.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de ces problèmes ?
- Monsieur le Ministre envisage-t-il de créer une base commune d'informations pour les différentes structures de l'enseignement ?
- Existe-t-il une stratégie pour harmoniser davantage les différentes structures ?
- Monsieur le Ministre pense-t-il qu'une application numérique pourrait être une solution en vue de simplifier et harmoniser cette base de données ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Cécile Hemmen  
Députée

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2473 de Madame la Députée Cécile Hemmen**

Une bonne collaboration entre l'école fondamentale et la maison relais permet en effet d'assurer une meilleure organisation des journées scolaires des enfants concernés.

Il importe de souligner dans ce contexte que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est en train de développer une plateforme numérique pour parents de type « guichet unique » leur permettant de retrouver toutes les informations dont ils ont besoin, notamment tout ce qui concerne les prestations et services proposés sous la tutelle de l'État.

L'idée de créer une base de données commune semble certes intéressante, mais soulève des questions en matière de protection des données personnelles dans la mesure où nous sommes en présence de différents acteurs, les maisons relais étant gérées par les communes ou des prestataires externes.

Le MENJE est en train d'évaluer la possibilité de relier les gestionnaires de maisons relais qui le souhaitent à cette plateforme numérique afin d'améliorer l'échange d'informations ciblées, définies au préalable et en relation directe avec leurs missions.